SFCR
Société Française de Chirurgie Rachidienne
www.sfcr.fr

**BUREAU**

| | |
|---|---|
| Président | N. BRONSARD |
| 1er vice-président | J-R VIGNES |
| 2ème vice-président | M. SZADKOWSKI |
| Ancien président | B. DEBONO |
| Secrétaire | E. FERRERO |
| Secrétaire adjoint | C. JOUBERT |
| Trésorier | N. MANSOURI |
| Trésorier adjoint | L. BOISSIEREI |
| Membres | J. LEBHAR<br>M. DUPUY<br>M. LLEU<br>B. ILHARREBORDE<br>L. BOISSIERE |

**COMMISSIONS**

| | |
|---|---|
| Bourses | H. GIORGI<br>A. AMELOT |
| Enseignement-Formation | J. MEYBLUM<br>S. FUENTES |
| Déformation | I. COURTOIS<br>T. LANGLAIS<br>L. MARIE-HARDY |
| Juridique | N. LONJON<br>J. DELAMBRE |
| Scientifique | B. BLONDEL<br>M. OULD SLIMANE |
| Socio-professionnelle<br>Transition écologique | L. BALABAUD<br>M. DUPUY |
| Technologies Innovantes | G. LONJON<br>F-X. FERRACCI |
| Internationale | A. GENNARI<br>A. BOURGHLI |

**SECRETARIAT**
**CONGRES - FORMATIONS**

A. CAPELLE
congres@sfcr.fr
06 98 42 18 11

Paris le 1er octobre, 2026

Monsieur Thomas Fatôme
Directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)

Objet : Code ACQP002 en chirurgie rachidienne – notifications d'indus et demande de concertation nationale

Monsieur le Directeur général,

Je vous saisis en ma qualité de président de la Société française de chirurgie rachidienne (SFCR) au sujet des notifications d'indu concernant l'utilisation du code ACQP002 adressées à plusieurs chirurgiens du rachis, dont notre société a été alertée.

Au-delà des situations individuelles, ces notifications soulèvent une difficulté collective : celle du décalage entre les techniques de navigation effectivement utilisées en chirurgie rachidienne et les possibilités d'association prévues par la nomenclature. Cette question appelle une concertation avec l'Assurance maladie au niveau national.

La navigation peropératoire assistée par ordinateur constitue une prestation technique distincte du guidage radioscopique conventionnel. Associée à une imagerie tridimensionnelle, elle permet le repérage des structures anatomiques et le guidage des instruments lors de la mise en place des implants. Elle ne saurait être assimilée à la seule réalisation de clichés radiologiques peropératoires, y compris lorsque le libellé de l'acte principal comprend un guidage radiologique.

Sa réalisation mobilise du temps opératoire, des compétences spécifiques et des équipements représentant un investissement important pour les établissements. Le code ACQP002 décrit précisément cette fonction de repérage et de guidage assistés par ordinateur. Son utilisation répond ainsi à la volonté de rendre compte d'un geste effectivement réalisé, dont la finalité est de sécuriser l'intervention.

Cette difficulté est connue de longue date. Le 22 août 2018, la SFCR, alors présidée par le Pr Jean-Charles Le Huec, avait saisi l'UNCAM afin de demander l'extension des associations du code ACQP002 aux actes de chirurgie rachidienne concernés. Cette démarche soulignait déjà que le développement de la navigation dans notre spécialité nécessitait une adaptation de la nomenclature.

Dans son courrier du 25 septembre 2026, le Dr Stéphane Litrico, coordonnateur du groupe rachis au sein du Haut Conseil à la nomenclature, rapporte que l'intégration de ce code aux actes de chirurgie rachidienne instrumentée a été validée dans le cadre des travaux de révision et que la procédure de hiérarchisation est en cours. Ces éléments ne se confondent pas avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle nomenclature, mais ils confortent la légitimité médicale de la demande portée par notre société.

Société Française de Chirurgie Rachidienne
www.sfcr.fr

**BUREAU**

| | |
|---|---|
| Président | N. BRONSARD |
| 1er vice-président | J-R VIGNES |
| 2ème vice-président | M. SZADKOWSKI |
| Ancien président | B. DEBONO |
| Secrétaire | E. FERRERO |
| Secrétaire adjoint | C. JOUBERT |
| Trésorier | N. MANSOURI |
| Trésorier adjoint | L. BOISSIEREI |
| Membres | J. LEBHAR<br>M. DUPUY<br>M. LLEU<br>B. ILHARREBORDE<br>L. BOISSIERE |

**COMMISSIONS**

| | |
|---|---|
| Bourses | H. GIORGI<br>A. AMELOT |
| Enseignement-Formation | J. MEYBLUM<br>S. FUENTES |
| Déformation | I. COURTOIS<br>T. LANGLAIS<br>L. MARIE-HARDY |
| Juridique | N. LONJON<br>J. DELAMBRE |
| Scientifique | B. BLONDEL<br>M. OULD SLIMANE |
| Socio-professionnelle<br>Transition écologique | L. BALABAUD<br>M. DUPUY |
| Technologies Innovantes | G. LONJON<br>F-X. FERRACCI |
| Internationale | A. GENNARI<br>A. BOURGHLI |

**SECRETARIAT**
**CONGRES - FORMATIONS**

A. CAPELLE
congres@sfcr.fr
06 98 42 18 11

Le Dr Litrico fait également état d'une tolérance d'utilisation qui aurait été signalée aux praticiens dans l'attente de cette révision. Nous souhaitons que la réalité et la portée de ces indications puissent être clarifiées avec les services nationaux compétents.

Dans ce contexte, nous contestons que l'utilisation de ce code puisse être considérée comme abusive sans prendre en compte la réalité du geste effectué, les démarches antérieures de notre société et les travaux de révision engagés. La question des règles d'association doit pouvoir être examinée en tenant compte de l'ensemble de ces éléments.

Nous sollicitons donc l'ouverture rapide d'une concertation entre l'Assurance maladie et la SFCR afin de définir une position nationale explicite et des modalités transitoires homogènes. Dans l'attente de cette clarification, nous vous demandons de bien vouloir suspendre les procédures de recouvrement des indus concernés et de réexaminer les dossiers à la lumière de ces échanges.

Notre société se tient à votre disposition pour apporter les éléments techniques nécessaires et organiser une réunion avec vos services et les interlocuteurs compétents de la CNAM.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Pr Nicolas BRONSARD
Président de la Société française de chirurgie rachidienne



Pièces jointes :
– Courrier de la SFCR à l'UNCAM du 22 août 2018
– Courrier du Dr Stéphane Litrico du 25 septembre 2026